

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/08/2025 - B2025/006746 - 2011 B 00947 - 538 383 415 -
123Energie.Motoculture



N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
123 ENERGIE MOTOCULTURE 4 RUE DE L'ARCHE DU LOREAU 28230 EPERNON					
SIRET	5	3	8	3	Mél : 123energie@sfr.fr
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 6 904	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé Sage Revision Expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FITECO CHERISY 10 rue des Forts 28500 CHERISY Tél: 02.37.46.79.42			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Date: 02052025	Lieu: EPERNON	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: JEAN FRANCOIS PANEL		
Signature:			Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire:		

J-F.P

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
JEAN FRANCOIS PANEL	100							
rue du vieux moulin 78120 RAMBOUILLET								

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

H PANEL


Désignation de l'entreprise 123 ENERGIE MOTOCULTURE Néant *

Adresse de l'entreprise 4 RUE DE L'ARCHE DU LOREAU 28230 EPERNON

SIRET

5	3	8	3	8	3	4	1	5	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

				Exercice N clos le		
				31/12/2024		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	98 960	9 971	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		515	
Total I (5)		044	048	98 960	10 486	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062		13 444	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		17 416
		Autres * (3)	072	074		5 321
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086		6 238	
	Charges constatées d'avance *	092	094		113	
Total II		096	098		42 532	
Total général (I+II)		110	112	98 960	53 018	
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	18 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	708	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132	7 336	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	(6 904)	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
Total I			142		19 140	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	236	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 940	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	172	35	
	Comptes courants d'associés			173	28 109	
	Autres dettes			175	2 558	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176		33 878	
Total général (I + II + III)			180		53 018	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIER CONFORME M PAVEL JEAN-FRANÇOIS
J-F.P

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		123 ENERGIE MOTOCULTURE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3,1,1,2,2,0,2,4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	53 960	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215		
				217		218	30 891	
				Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222
	Production stockée *							224
	Production immobilisée *							226
	Subventions d'exploitations reçues							230
Autres produits							232	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							84 872	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises) *							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :		- mobilier :		- immobilier :		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	897			244
	Rémunérations du personnel *							250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
	Dotations aux amortissements *							254
	dont amortissement du fonds de commerces							255
	Dotations aux provisions							256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				6		
Total des charges d'exploitation (II)							91 496	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	
							(6 624)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294		
							280	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
							300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	
							(6 904)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314		
							6 904	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
								997
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)		987			
			JEI (44. sexties A)		989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)		138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)		181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)		344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)		993			
	Créance due au report en arrière du déficit							
								350
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies L)		641		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies I)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								
							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	
							352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
								356
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								
							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								
							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	
							370	
							372	
							6 904	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

J-F.P

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/06/2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 53 017,95 E.

Le résultat net comptable est une perte de 6 903,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2025 par les dirigeants.

J-F. P

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/06/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 109 446

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				108 931
Immobilisations corporelles	108 931			108 931
Immobilisations financières	515			515
TOTAL	109 446			109 446

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 98 960

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				98 960
Immobilisations corporelles	94 474	4 485		98 960
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	94 474	4 485		98 960

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencement des construction	11 919	10 916	1 003	de 5 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui	73 333	64 708	8 625	de 10 à 15 ans
Matériel et outillage	19 119	19 119	0	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	2 986	2 694	292	5 ans
Mat.bureau & informatique	1 574	1 522	52	de 3 à 5 ans
TOTAL	108 931	98 960	9 971	

3.2 - Etat des créances = 23 350

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	500		500
Actif circulant & charges d'avance	22 850	22 850	
TOTAL	23 350	22 850	500

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Charges constatées d'avance = 113

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 18 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	180,00	18 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	180,00	18 000

4.2 - Etat des dettes = 33 641

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	28 109	28 109		
Fournisseurs	2 940	2 940		
Dettes fiscales & sociales	35	35		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 558	2 558		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	33 641	33 641		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 255

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 392
Dettes fiscales & sociales	35
Autres dettes	1 828
TOTAL	3 255

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/06/2025

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 84 851**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	53 960	63,59 %
Prestations de services	30 792	36,29 %
Produits des activités annexes	100	0,12 %
TOTAL	84 851	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 27/06/2025

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 113

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d"avance(4860000000)	113
TOTAL	113

8.2 - Charges à payer = 3 255

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 392
Fournis.fact.non parvenue(4081000000)	1 392
Dettes fiscales et sociales :	35
Org.soc. charges a payer(4386000000)	35
Autres dettes :	1 828
Clients.avoirs a etablir(4198000000)	1 828
TOTAL	3 255

COMpte RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CHERISY, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 123 ENERGIE MOTOCULTURE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

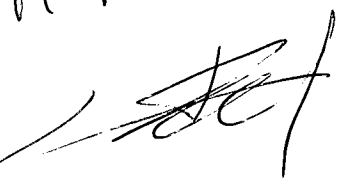
Informations significatives	
Total du bilan	53 018
Chiffre d'affaires hors taxes	84 851
Résultat net de l'exercice (perte)	-6 904

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CHERISY
Fait à CHERISY le 02/05/2025

M. PAWEL J-F.


- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

EURL 123 ENERGIE MOTULTURE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 18 000.00 EUROS
Siège social : 4 Rue de l'arche du loreau
28230 – EPERNON

SIRET 538 383 415 R.C.S. CHARTRES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

**APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

La soussigné Monsieur PANEL Jean-François, associé unique et gérant de la société 123 ENERGIE MOTOCULTURE, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.

Nous espérons consolider notre position dans notre secteur d'activité.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Il n'est survenu aucun événement important depuis la clôture de l'exercice

- Activité en matière de recherche et de développement.

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Nous vous signalons que notre Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

J-F P.

RESULTATS – AFFECTATIONS

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 le chiffre d'affaires s'est élevé à 84 850.61 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 91 496.02 Euros, en conséquence, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -6 623.61 Euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (- 279.92 €) des produits et frais financiers, il s'établit à -6 903.53 Euros.

L'exercice clos le 31 Décembre 2024 se traduit par un définit net comptable de 6 903.53 Euros.

Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un déficit net comptable de 6 903.53 Euros qu'il conviendrait de répartir de la manière suivante :

- En totalité au poste « autre réserve » pour une somme de 6 903.53 €

En application de l'article 243 Bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique relate les conventions qui ont été conclues par lui pendant l'exercice écoulé ou les exercices précédents :

- Contrat souscrit à XL prévoyance (prévoyance) Art. 154 Bis CGI
- Contrat souscrit au Crédit mutuel (assurance vie) Art. 154 Bis CGI

Les documents comptables qui ont été mis à votre disposition doivent vous permettre de statuer en connaissance de cause sur les comptes de cet exercice social et les opérations de gestion de votre gérance.

La gérance vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées et de lui donner quitus entier à sa gestion.

Associé Unique Gérant

M. PAVEL


EURL 123 ENERGIE MOTOCULTURE
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 18 000.00 EUROS
Siège social : 4 Rue de l'arche du loreau
28230 – EPERNON

SIRET 538 383 415 R.C.S. CHARTRES

**PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt cinq
Le 27 juin à 14 heures,

Le soussignée, Monsieur PANEL Jean-François, associé unique de la société 123 ENERGIE MOTOCULTURE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 18 000.00 Euros.

1. A Préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur PANEL Jean-François, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 223-19 du Code Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dans les années précédentes sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé Unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,

J-F P.

- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de déficit de 6 903.53 Euros, décide :

- Que ce bénéfice soit affecté de la manière suivante :
 - En totalité au poste « autre réserve » pour une somme de 6 903.53 €

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce qu'il a passé avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou des exercices précédents.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant.

PANEL
